

PETITES
CAUSES CÉLÈBRES
DU JOUR

PETITES
CAUSES CÉLÈBRES
 DU JOUR

PAR

FRÉDÉRIC THOMAS

AVOCAT A LA COUR IMPÉRIALE.



PARIS

GUSTAVE HAVARD, ÉDITEUR

Rue Guénégaud, 15.

ON SOUSCRIT, 15, PLACE DE LA BOURSE, CHEZ M. PALIS

Directeur de l'Office Administratif, des copies, autographies,
 rédactions, dessins, traductions, etc., etc., etc.

1855

L'auteur et l'éditeur se réservent le droit de traduction
 et de reproduction à l'étranger.

PETITES

CAUSES CÉLÈBRES DU JOUR

PROCÈS DE L'INSTITUTRICE CÉLESTINE DOUDET.

Mort d'une jeune Anglaise attribuée aux coups et blessures dont elle a été l'objet de la part de son institutrice.

Depuis Philippe de Macédoine qui remerciait les dieux, non pas tant de lui avoir donné un fils que de l'avoir fait naître du temps d'Aristote, le précepteur d'Alexandre, le rôle du maître d'école, du professeur, de l'instituteur, comme il vous plaira,

au masculin comme au féminin, ce rôle a été immense.

Parmi tous ces titres, celui d'institutrice présente à l'esprit quelque chose de plus tendre, de plus doux, de plus délicat. L'institutrice, c'est la sœur de charité de l'éducation ; le cœur de l'enfant lui est confié tout aussi bien que sa tête ; elle doit ouvrir l'un au sentiment et l'autre à la lumière. C'est la seconde mère, la mère spirituelle ; si la première donne la vie, la seconde enseigne à en user dignement.

Reconnaissons, par occasion, que les femmes qui s'adonnent à cette mission si honorable de nourrices de l'intelligence, sont presque toujours à la hauteur de cette vocation, et que rarement les affaires criminelles décèlent l'influence mauvaise d'une institutrice comme dans le procès Praslin, et que plus rarement encore elles font peser une accusation directe sur la tête

de l'une d'elles, comme dans le procès de Mlle Célestine Doudet.

Les débats n'ont excité les premiers jours ni un grand empressement de la part du public, ni une grande curiosité de la part des auditeurs. Les deux ajournements successifs ont-ils refroidi l'intérêt qui était si vif dès le début? Cela est probable, et qui sait encore (ce qu'il nous plaît de croire) si les dames, averties par quelques indiscretions officieuses de la presse, n'ont pas immolé leur curiosité aux susceptibilités d'une scrupuleuse décence, et si elles n'ont pas préféré attendre du journal les impressions qu'elles n'ont pas voulu recevoir à brûle-pourpoint du spectacle de l'audience.

Il est en outre, en dehors de l'affaire elle-même, des nécessités du débat oral qui en diminuent l'intérêt et en alanguissent la marche. Plusieurs des témoins, et ils